

COMITÉ D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 2015

Sur convocations envoyées le huit avril deux mille quinze, les membres du CHSCT se sont réunis le jeudi 16 avril deux mille quinze à seize heures quinze à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais à NOYON sous la présidence de Olivier GRIOCHE en l'absence de Patrick DEGUISE.

Étaient présents :

- **Représentants de la collectivité :**

Patrick DURVICQ, Olivier GRIOCHE, Guy GODEFROY (titulaires),

Noëlla MARINI (suppléant en remplacement de Patrick DEGUISE),

Sandrine DAUCHELLE, Yves DEJOYE (suppléants)

- **Représentants du personnel :**

Pascale SICARD, Guy TROUILLET, Emilie PICOT-CANDAELE, Isabelle DA COSTA SILVA (titulaires)

Antony VAN BRABANT (suppléant en remplacement d'Emilie PRAQUIN)

- **Participaient également aux travaux :**

Catherine BERNARD (DGA), Nathalie JOURDAN (secrétaire du CHSCT RH), José MORIAU (assistant de prévention)

Le quorum étant atteint, Monsieur GRIOCHE déclare la séance ouverte et liste les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Règlement intérieur du CHSCT

Il est souligné que les convocations seront envoyées uniquement aux titulaires mais que les comptes rendus seront transmis aux titulaires et aux suppléants.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à la désignation du secrétaire pour la durée du mandat : Pascale SICARD.

Le Centre de Gestion organise une session de formation CHSCT dédiée aux agents de la mairie de Noyon et de la CCPN qui se déroulera les 18, 19, 22 et 23 juin 2015 à Noyon.

En cas d'indisponibilité à cette formation, les membres du CHSCT pourront être intégrés à d'autres sessions organisées par le CNFPT.

2- Présentation du document unique

Le document unique est la transposition par écrit de l'évaluation des risques professionnels et doit répondre à 3 exigences :

- Le document unique doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. En ce sens, c'est un inventaire exhaustif et structuré des risques.
- Le document unique doit également préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer dans le cadre d'un plan d'action.
- Le document unique doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an), et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée.

Il est consultable dans le bureau de l'assistant de prévention.

3- Information sur les accidents du travail depuis janvier 2015

4 accidents du travail ont eu lieu les 8 janvier (entorse de la cheville sur le parking), 13 mars (brûlure en sortant un plat du four), 13 avril (hématome après avoir glissé), 14 avril (fracture d'un doigt pendant les activités périscolaires)

Une analyse systématique est faite à chaque accident du travail faisant ressortir si besoin les actions à mettre en place.

4- Questions diverses

- Le Campus est-il équipé de défibrillateurs ?
4 appareils avec contrat de maintenance sont en cours d'acquisition.
Ils seront installés au gardiennage, à l'accueil du bâtiment 9, dans le local des espaces verts et dans la salle de réception.
Il est rappelé que ce n'est pas une obligation.
- Des exercices d'évacuation sont-ils prévus ?
Dans un premier temps, tous les responsables de service vont être formés avant la mise en œuvre des exercices d'évacuation.
- Prochaines réunions :
Le 24 juin 2015 après-midi
Le 15 octobre 2015 après-midi

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRIOCHE remercie les participants et lève la séance à 17h.

Le Président



Le secrétaire

